

INJECTIONS DE TOXINE BOTULINIQUE DANS LE TRAITEMENT DES RIDES DE LA FACE

Madame, mademoiselle, monsieur

La toxine botulinique est issue de la culture d'une bactérie, *Clostridium botulinum*. Elle est utilisée depuis plusieurs années en ophtamologie et en neurologie.

Son utilisation en dermatologie se fait pour le traitement de certaines rides de la face et pour l'hyperhidration.

Cette toxine est un médicament de liste I réservé à l'usage professionnel ; sa prescription est réservée aux spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, en dermatologie et en chirurgie de la face et du cou et chirurgie maxillo-faciale.

MODE D'ACTION

La toxine botulinique est une substance chimique qui diminue la contraction des muscles en agissant au niveau de la jonction entre le nerf et le muscle (relaxation musculaire). Depuis le 20 février 2003 la toxine botulinique (VISTABEL®) a obtenu l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le "traitement des rides verticales intersourcilières, observées lors du froncement des sourcils, lorsque ces rides entraînent un retentissement psychologique important chez le patient".

UTILISATION

L'indication de la Toxine Botulinique doit être portée, pour chaque patient, par un dermatologue ou un ophtalmologiste habilité à faire ces injections, ou confirmée par ce dermatologue si vous êtes adressé par un autre médecin. Les meilleures indications sont les rides de la glabelle (rides du lion), du front et de la patte d'oie. Au cours de cette consultation, le dermatologue vous donnera toutes les explications sur ces injections et calculera la dose de toxine botulinique qui vous est nécessaire.

Déroulement des injections : le jour des injections, vous n'avez pas besoin d'être à jeun. Pour les femmes, il faut venir sans maquillage ou l'enlever avant les injections. Pendant les deux heures qui suivent, il est recommandé de ne pas faire de sport intensif et de ne pas vous allonger. Il faut également éviter les massages locaux pendant les 24 heures qui suivent la séance pour limiter le risque de fuite du produit vers les muscles périphériques (effets non désirés). Il est très important de minimiser les risques de bleus ou de saignements des régions traitées, en ne prenant pas d'acide acétyl salicylique (aspirine) ou des médicaments agissant sur la coagulation du sang, pendant les huit jours qui précèdent et les huit jours qui suivent les injections.

Effets : les résultats sont visibles au bout de quelques jours. Pendant les quinze premiers jours, les effets sur le visage peuvent être variables (voire asymétriques à certains moments)

avant de finir par se stabiliser. Les effets durent quatre mois environ. Les résultats se prolongent plus longtemps avec la répétition des injections (6 à 10 mois).
Une consultation est conseillée entre 8 et 15 jours après les injections pour juger du résultat.

Fréquence des injections : les injections doivent être réalisées plusieurs fois à 3-5 mois d'intervalle pour obtenir une certaine stabilité du résultat. Il est recommandé de ne jamais rapprocher à moins de 3 mois les séances d'injections pour éviter notamment de créer une résistance au produit (effet vaccin). En cas de peau épaisse ou de "cassure profonde", il peut être nécessaire de réaliser d'autres techniques (comblement) pour optimiser le résultat ; c'est le dermatologue qui adaptera les doses, leurs fréquences et les traitements associés.

Des photos avant/après l'intervention seront éventuellement prises dans un but de suivi.

PRECAUTIONS

VOUS DEVEZ INFORMER LE DERMATOLOGUE

1-si vous êtes déjà soigné(e) par des injections de Toxine Botulinique pour des spasmes pathologiques, si vous avez eu un épisode de paralysie des muscles de la face, si vous souffrez d'une maladie neuromusculaire, d'un thymome ou de trouble de la coagulation, pour ces injections de Toxine Botulinique. Il jugera avec votre médecin traitant de l'opportunité des injections sur votre personne et de la meilleure manière de procéder s'il y a lieu.

2-si vous prenez des médicaments de la famille des aminosides (antibiotiques), des anti-coagulants ou de l'aspirine, si vous êtes allergique à l'œuf ou à l'albumine. L'injection de toxine botulinique est alors contre-indiquée.

3-Le fait d'être enceinte, même de quelques jours seulement, nécessite de repousser la date des injections après la grossesse et l'allaitement éventuel. Vous devez par conséquent, en cas de moindre doute, effectuer les examens nécessaires et en communiquer les résultats au dermatologue.

4-D'une manière générale, vous devez mentionner au dermatologue le moindre problème de santé rencontré afin qu'il apprécie l'opportunité des injections.

RISQUES

Ils sont transitoires, rares mais peuvent être gênants :

1-Localement : rougeur ou hématome (bleu) au point d'injection, gonflement autour des yeux qui peut s'installer en 4 à 5 j et décroître ensuite en quelques jours ou semaines, troubles de la sensibilité avec sensation de tension du front ou de fixité, douleurs fugaces oculaires ou faciales.

2-Imperfections de résultats : persistance de ridules, asymétrie, surélévation d'un sourcil, troubles de la mimique. Elles feront l'objet d'une correction rapide soit par toxine soit par d'autres techniques.

3-Complications : maux de tête, descente du sourcil ou de la paupière, sécheresse oculaire et de manière très exceptionnelle : allergie, nausées, vertiges, fatigue, syndrome grippal, sécheresse cutanée ou buccale.

Les actes à visée esthétique en particulier de la Toxine Botulinique ont pour objectif de vous satisfaire dans des proportions réalistes. Il arrive cependant que l'effet escompté ne soit pas atteint et que les résultats obtenus augmentent au contraire des troubles psychologiques préexistants. Le vécu post-injections peut être extrêmement différent d'un

patient à l'autre, et ce, même avec un résultat esthétique comparable. Dans le cas de la Toxine Botulinique, le rajeunissement est obtenu en contre partie d'une diminution, voire d'une disparition de certaines expressions du visage. Cet aspect a été évalué avec vous pour éviter les risques de déconvenue, notamment si vous êtes acteur, présentateur etc...

CONSENTEMENT

Votre dermatologue vous a communiqué toutes les informations sur les éventuels aléas relatifs à ce type d'intervention, les effets secondaires possibles, les inconvénients mineurs, et les risques connus inhérents à cet acte médical, et a discuté avec vous des alternatives chirurgicales ou thérapeutiques. Votre consentement aux injections fait suite à cette information détaillée et suffisamment claire pour arrêter votre choix. Si l'un quelconque de ces points restait incompris, vous devez lui en faire part dès maintenant.

Cette correction n'est pas prise en charge pas la sécurité sociale.

Le médecin qui vous a remis cette fiche est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Son numéro de téléphone est le :

Fiche créée le ... disponible sur le site internet de la Société Française de Dermatologie sfdermato.org